

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE NOUVELLE- MEAULNE-VITRAY
Le 20 avril 2017

Présents : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Karine **KREMER**, Magalie **MASSAUX**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents : Joël **BUFFAULT**, Bernard **DAMOISEAU**, Anne-Sophie **GALLON**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Solange **MALTET**, Charles **PLESSE**, Isabelle **SILNIQUE**, Laurence **VAYSSIE**.

Pouvoirs :

Joël **BUFFAULT** a donné un pouvoir à Etienne **CORDONNIER**,
Bernard **DAMOISEAU** a donné un pouvoir à Alexandre **SOUDRY**,
Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**,
David **GUILLAUME** a donné un pouvoir à Pierre-Marie **DELANOY**,
Jérôme **JOMIER** a donné un pouvoir à Régis **REGRAIN**,
Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,
Isabelle **SILNIQUE** a donné un pouvoir à Brigitte **TOURRET**.

1) Titres payables par internet (TIPI) : Adhésion

Mr le maire explique au conseil municipal que la Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à disposition ce site pour faciliter le paiement des charges des administrés, essentiellement les charges d'assainissement des habitants de la commune déléguée de Meaulne. La commune déléguée de Meaulne était déjà adhérente. Il propose que la commune nouvelle Meaulne-Vitray adhère à ce dispositif qui facilite la vie des administrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable et charge Mr le maire de faire le nécessaire.

2) Canal du Berry : achat de parcelles

Mr le maire informe le conseil municipal que la propriétaire des parcelles cadastrées section AB n°25, n°28 et n°42 émet un avis favorable pour la vente de ses parcelles. Le prix s'élève à 5 000 € auquel il faut ajouter les frais notariés et le bornage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat des parcelles cadastrées section AB n°25, n°28 et n°42 et charge Mr le maire de faire le nécessaire.

3) Délibération modificative :

Mr le maire informe le conseil municipal que la commune déléguée de Vitray a émis en 2016 la somme de 16 538 € en trop par rapport aux recettes d'impôts perçues. Du fait de la fusion de commune, l'annulation n'a pas pu avoir lieu. Cette somme doit donc être annulée par la commune nouvelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable. Cette dépense sera donc imputée au compte « dépenses imprévues ».

4) indemnité des élus :

Mr le maire informe le conseil municipal que le nouvel indice brut terminal de la fonction publique **1022** est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l'indice 1015, à compter **du 1^{er} janvier 2017**.

Il faut donc modifier les termes de la délibération du 5 janvier 2017, et mettre « Indice brut terminal de la fonction publique » au lieu de « indice brut 2015 »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable avec un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2017.

5) Transfert compétence assainissement :

Mr le maire rappelle que les communes de Meaulne et de Vitray avaient déjà fait le choix d'adhérer au SIVOM Nord Rive Droite du Cher, pour la compétence optionnelle de l'assainissement non collectif.

Suite à la création de la commune nouvelle, Mr le Maire propose :

- 1 - de renouveler l'engagement concernant la compétence du service assainissement non collectif
- 2 - d'adhérer à la compétence optionnelle pour le service de l'assainissement collectif (option n°1).

Le conseil municipal émet un avis favorable

6) Création d'une billetterie :

La saison culturelle de la commune de Meaulne-Vitray implique que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux spectacles et événements à venir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- 5 € pour les adultes
- Gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans.

7) fermeture du camping municipal

Mr le maire informe le conseil municipal que :

- Le camping municipal est déficitaire
- La fréquentation est très faible pendant la période d'ouverture
- Des travaux de mise aux normes des sanitaires devraient être envisagés. Le montant approximatif s'élève à plus de 30 000 €

Suite à ce constat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fermer le camping. L'entretien sera toujours assuré par les agents techniques.

8) Vœu de soutien AMF

L'AMF (Association des Maires de France) proposera au futur Président de la République un contrat de mandature avec les maires durant le prochain quinquennat (2017-2022) s'appuyant sur quatre principes :

- Garantir la place des communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités,
- L'Etat doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes,
- Etat et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires,
- Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le maire à prendre cette délibération pour défendre les intérêts des communes.

9) Mise à disposition d'un local communal

Mr le maire demande au conseil municipal de prendre une décision concernant la mise à disposition à titre gratuit du local communal situé derrière la mairie, à côté de la chaufferie, dans le parc municipal (ancien local Union des

Associations Meaulnoises).

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Questions diverses.

Petit Casino : Mr le maire informe le conseil municipal que le groupe Casino n'a toujours pas fait connaître sa décision concernant le Petit Casino implanté dans la commune de Meaulne. Cependant certaines démarches sont en cours en cas de fermeture.

Toilettes automatiques : Mr le maire informe le conseil municipal que les toilettes automatiques sont installées depuis le 20 avril 2017. Elles sont situées juste à côté de la poste et remplacent les anciennes qui ont été détruites.

SICTOM de la région Montluçonnaise : la communauté de communes du Pays de Tronçais, lors de dernière séance, a fixé le taux, qui s'élève pour 2017 à 10,03 %.

Commission Communication : Mme Paula Chaussonot informe le conseil municipal de la création de la page Facebook de la commune. Mr le maire propose de lancer un concours à la population pour la création d'un logo.

Coupe des peupliers : Deux zones sont concernées « Route d'Hérisson » et le lotissement « des 2 rivières ». L'entreprise « DP énergie SAS » propose d'acheter cette coupe :

- pour la fabrication de biomasse au tarif de 1,50 € la tonne,
- pour faire du contreplaqué au tarif de 12 € la tonne.

Courrier de Mr NIGER : Mr Niger, agent immobilier, propose de louer le local communal situé sur "l'aire de repos du Cheval Blanc" - où le point info tourisme est installé - pour un montant de 100 € mensuel. Le point info service resterait effectif. Les sanitaires seraient toujours à la charge de la commune déléguée de Meaulne. Une réflexion est en cours.

Décès de la doyenne de la commune déléguée de Vitray : Mr Louis de Caumont La Force informe le conseil municipal du décès de la doyenne de la commune déléguée de Vitray. Il demande une pensée pour elle.

COPIL-ONF : Mr Louis de Caumont La Force informe le conseil municipal d'une réunion concernant l'éventuelle faisabilité d'un mur de vision, mardi 25 avril en mairie de Vitray, avec la participation des agents de l'ONF, d'un représentant de "Faune Sauvage".

Visite guidée de la commune déléguée de Meaulne : Afin que les élus de la commune déléguée de Vitray connaissent mieux le territoire de la commune de Meaulne, des visites seront proposées courant juin.

Environnement -fleurissement : Mme Brigitte TOURRET s'étonne que cette commission ne se soit pas encore réunie. Cette commission est déjà en charge d'un jardin pédagogique dans le cadre des TAP, et poursuit son objectif.

Bureau de vote (élections présidentielles) : Les tours de garde sont instaurés.

- **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 18 MAI à 19h30.**